

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES BUDGET PRIMITIF EAU 2025

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le Budget a été voté par le Conseil Municipal le 11 Avril 2025.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses Fonctionnement

	PREVISIONS	
	2024	2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00
011 Charges à caractère général	35 233.00	38 697.00
60 – Achat et variation de stocks : Eau Marconcelles Electricité	6 500.00	7 500.00
61 – Services extérieurs : Entretien -réparation réseau Assurances Analyses eau	28 213.00	29 577.00
... 62 – Frais : Communication – frais CB	520.00	520.00
... 63 – Taxes et versements	0.00	1 100.00
012 Charges de personnel, frais assimilés	1 860.00	1 871.00
014 Atténuation de produits	12 149.54	9 163.18
65 - Non-valeur et créances éteintes	450.00	450.00
68 – Provisions pour dépréciation	340.00	300.00
.. 70 – Reversement (Agence de l'eau)	11 000.00	8 283.00
022 – Dépenses imprévues	359.54	130.18
68 Dotations – Amortissements investissements		
042 - SECTION À SECTION (Op d'ordre)	14 612.00	14 718.00
TOTAUX	63 854.54	64 449.18

Recettes Fonctionnement

	PREVISIONS	
	2024	2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	16 695.58	19 645.18
70 - VENTES PROD. Eau, Abonnements, Taxe agence de l'eau	37 285.00	32 720.00
74 - Subventions d'exploitation (Communale)	3 000.00	5 000.00
75 - (FCTVA dépenses fonctionnement N-1)	2 822.96	3 033.00
77 – Amortissement subventions investissements		
042 - SECTION À SECTION (Opération d'ordre)	4 051.00	4 051.00
TOTAUX	63 854.54	64 449.18

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Rappel des Restes à Réaliser à reporter au Budget 2025

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES
Investissement	66 301.00	17 499.00
Schéma Directeur Eau Potable	26 221.00	17 499.00
Sectorisation AEP	6 021.00	
Rempl. Armoire Pompape-Télé-surveillance	13 268.00	
Tuyauterie Station de pompage	20 791.00	

Dépenses Investissement

	PREVISIONS		REPORT + PREVISIONS	
	2024		2025	
020 - Dépenses imprévues	1 069.58		1 815.12	
20 – Immobilisations incorporelles Frais d'études, recherche, dével.	26 221.00		26 221.00	
21- Immobilisations corporelles	107 400.00		114 580.00	
Terrains	6 500.00		6 500.00	
Extensions de réseau, travaux, ...	100 900.00		108 080.00	
13 – Subventions d'investissement				
040 - SECTION À SECTION (Op d'ordre) Amortissement subventions	4 051.00		4 051.00	
TOTAUX	138 741.58		146 667,12	

Détail des Chapitres 20-21

Chapitre	Projets	Report	Prévision	Total
000.20	Etude du Schéma Directeur d'Eau Potable (ComCom)	26 221.00	0.00	26 221.00
000.21	Achat terrain périmètre de protection		6 500.00	6 500.00
	Extension – rénovation du réseau AEP		58 000.00	58 000.00
	Périmètre de protection forage		10 000.00	10 000.00
	Travaux bâtiments-réseau	34 059.00		34 059.00
	Sectorisation du réseau AEP	6 021.00		6 021.00

Recettes Investissement

	PREVISIONS	REPORTS + PREVISIONS
	2024	2025
001 - Solde d'exécution section d'investissement	105 807.58	114 016.12
021 – Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers, réserve – FCTVA (Investissements N-1)	823.00	434.00
13 – Subvention d'investissement - Subvention d'équipement	17 499.00	17 499.00
28 – Amortissement des immobilisations 040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) Amortissement Investissements	14 612.00	14 718.00
TOTAUX	138 741.58	146 667.12

Détail du Chapitre 13

Chapitre	Projets	Report	Prévision	Total
000.13	Subvention de l'Etude du Schéma Directeur d'Eau Potable (ComCom)	17 499.00	0.00	17 499.00

III – LA DETTE

Le budget Eau n'a pas d'emprunt.

IV – LE PERSONNEL :

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.

Un transfert de charge a été prévu suivant la délibération n°2018-04 du 09.01.2018 révisée par la DE_054_2024 du 13.09.2024.